

CONSEIL METROPOLITAIN DU 09 AVRIL 2021
Délibération n° 2021 – 30

06 - Transition écologique – Rezé – Saint-Herblain - Nantes – Développement Nouvelles Lignes de Tramway et Transformation du Pont Anne de Bretagne - Approbation du bilan de la concertation - Mesures nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation

Date de la convocation : le 02 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 98

Présidente de séance : Madame JOHANNA ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Pascal PRAS

Présents : 95

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIÉRE-GRENIER Véronique, M. DUBOST Laurent, Mme EL HAIRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉRE Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAERNOES Julie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE MABEC François, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NEAU Hervé, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, Mme PAITIER Stéphanie, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François,

Absents et représentés : 3

Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle (pouvoir à M. GROLIÉRE Patrick),

Absent : 0

Délibération

Conseil métropolitain du 9 avril 2021

06 - Transition écologique – Rezé – Saint-Herblain - Nantes – Développement Nouvelles Lignes de Tramway et Transformation du Pont Anne de Bretagne - Approbation du bilan de la concertation - Mesures nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation

Exposé

Par délibération n°2019-126 du 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour le projet de développements de nouvelles lignes de tramways.

Suite à la saisine de Nantes Métropole par courrier en date du 24 octobre 2019, la CNDP a :

- décidé l'organisation d'une concertation préalable selon l'article L121-9 du Code de l'environnement et désigné Messieurs Laurent Joseph et Alain Radureau comme garants de cette concertation,
- approuvé les modalités de la concertation proposées par Nantes Métropole, modalités adaptées suite à la décision de re-confinement du gouvernement sur la période du 30 octobre jusqu'au 1er décembre 2020, entraînant la transformation de l'ensemble des temps prévus en présentiel en distanciel (réunion publiques, ateliers, bus citoyen...),
- décidé initialement que cette concertation aurait lieu pendant 8 semaines du 26 octobre au 18 décembre 2020. La concertation a finalement été prolongée jusqu'au 24 janvier du fait du re-confinement.

14 000 personnes ont consulté les documents de la concertation sur le site dédié du dialogue citoyen de Nantes Métropole, plus de 300 personnes ont échangé avec les élus et les équipes techniques lors des différents temps organisés. 88 cahiers d'acteurs (émanant d'associations, de groupement de citoyens, de syndicats, de groupes politiques locaux, de municipalités), et près de 800 contributions individuelles suscitant plus de 900 commentaires ont été transmis via le site dématérialisé dédié. Le rapport des garants (Annexe 1) a été publié le 26 février 2021. Il est notamment disponible sur le site du dialogue citoyen de la métropole : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/>

Conformément aux articles L.121-16 et R.121-24 du code de l'environnement, la personne publique responsable du projet doit indiquer les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation, puis les publier sur son site internet dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant.

1- Demande de précisions

En premier lieu, le bilan des garants fait état d'une demande de précisions sur certaines hypothèses de modélisation, ainsi que sur la cohérence du réseau tramway avec le réseau SNCF péri-urbain.

Sans attendre la présente délibération, les précisions demandées ont été apportées par Nantes Métropole sur certains chiffres (populations, emplois, enquête mobilité, part modale des transports collectif...) ainsi que sur l'organisation du réseau ferroviaire périurbain, en complémentarité du réseau de transport collectif. Ces éléments ont été portés à l'information du public sur le site dédié du dialogue citoyen de Nantes Métropole.

2 - Enseignements de la concertation et mesures prises en compte par Nantes Métropole

A. L'avis des garants sur le déroulement de la concertation et leurs recommandations.

Les garants soulignent « l'importance des contributions et des propositions des habitants de l'agglomération ».

Ils souhaitent que Nantes Métropole puisse « exploiter exhaustivement » les propositions issues de cette concertation. Ils préconisent une restitution « qui devra avoir une dimension globale et détaillée qui soit concrétisée au plus tard à l'automne 2021 ».

Ils préconisent de « reprendre les discussions avec certaines communes de la Métropole compte tenu des perturbations causées par l'épidémie de Covid ».

Ils leur « paraît important que Nantes Métropole profite de cette dynamique pour poursuivre, avec la population, l'évolution du réseau ». Ils proposent « un véritable travail de co-construction entre le public et Nantes Métropole ». Ils « suggèrent un élargissement du cadre des assises de la Mobilité », et notamment « une gouvernance inclusive des communes métropolitaines et des acteurs du réseau ferré péri-urbain ».

La réponse de Nantes Métropole :

Les restrictions sanitaires et les confinements de 2020, pendant la préparation du dossier, puis lors de la concertation ainsi que le report des élections municipales, sont venus modifier l'organisation de la concertation.

Malgré ce contexte, le projet a bien fait l'objet d'un pilotage intégrant l'ensemble des communes concernées par les aménagements liés au projet et ce projet a également été régulièrement partagé avec l'ensemble des communes dans le cadre de la gouvernance métropolitaine existante.

Pour répondre aux nombreuses questions issues de la concertation et à la recommandation des garants relative à la restitution des propositions qui ont été faites, Nantes Métropole réalisera et partagera avec le public et les élus des communes, à l'automne 2021, une réponse argumentée accompagnée de propositions et de suites à donner.

Par ailleurs, Nantes Métropole confirme qu'elle entend associer les parties prenantes et l'ensemble des communes à la réflexion sur le réseau de transport à « long terme ».

B – L'opposition renforcement du réseau central vs extension du réseau en périphérie

Les garants indiquent que la concertation a fait ressortir une vision d'un réseau en étoile trop concentré, et l'expression d'une demande forte de développement d'une offre de transport pour les communes situées au-delà du périphérique, accompagnée par la réalisation de P+R, combinés au développement d'un réseau circulaire (y compris sur le périphérique).

La réponse de Nantes Métropole :

=> Les ambitions du projet soumis à la concertation portent au-delà de la centralité : en effet, les nouvelles lignes 6 et 7 proposeront de nouvelles origines/destinations permettant, depuis l'extérieur du périphérique, le franchissement de la Loire et l'accès direct en tramway au futur CHU. De plus, les 3 lignes envisagées proposent un maillage du réseau au cœur de la centralité métropolitaine, qui améliorera sa performance et servira à l'ensemble des usagers.

=> Par ailleurs, au-delà du projet de création des nouvelles lignes de tramways, objet de cette concertation, plusieurs projets, prévus d'ici 2026/2027, vont également concourir à améliorer la desserte des communes périphériques et/ou à l'amélioration de l'offre de service de transport pour les liaisons circulaires :

- la restructuration du réseau de transport en commun sur le quadrant sud/ouest,
- la création d'une offre de transport en commun structurante route de Pornic jusqu'en extra-périphérique (secteur de la Bouvre à Bouguenais),
- le prolongement de la ligne C20 à Gare Maritime,
- le prolongement de la L4 vers le centre de Vertou,

- le renforcement de l'offre sur secteur nord-est, par l'amélioration de la ligne E5, et la refonte des lignes 85/95,
- l'extension de la L1 à Babinière,
- la création de 1 500 places de P+R,
- la création d'une nouvelle ligne de Navibus entre Trentemoult et Bas Chantenay.

=> Enfin, cet enjeu d'amélioration de la desserte de l'extérieur du périphérique sera aussi intégré à la préparation de la future programmation pluriannuelle des investissements de Nantes Métropole, qui offrira la possibilité aux élus de prioriser certains projets (desserte aéroport, raccordement de certaines lignes de bus au futur tramway Babinière et fin de la connexion L1L2, prolongement et développement de lignes chronobus ..) au regard de ce critère mis en avant dans le cadre de la concertation.

C – Trois lignes de tramway confortées mais une ligne 8 interrogée sur son mode

Si les lignes 6 et 7 ne soulèvent pas de questionnements majeurs, les garants mettent en avant le fait que la ligne 8 qui part de Basse Ile pour s'achever au milieu de l'île de Nantes dans le projet à court terme « est celle qui fait l'objet des critiques les plus nombreuses et les plus virulentes ». Les arguments portent sur son faible potentiel, son linéaire insuffisant, et sur sa redondance avec la ligne de eBusway n°5. D'autres intervenants proposent de la remplacer par un Busway moins coûteux, ce qui permettrait, selon eux, de réaliser dès 2026 une ligne beaucoup plus longue.

La réponse de Nantes Métropole :

La proposition initiale d'une ligne 8 en tramway est justifiée par la volonté de créer un réseau de tramway « en toile d'araignée », permettant de dé-saturer le nœud de Commerce ; cette ligne permet également de renforcer la desserte du CHU et du pôle santé sur l'axe Est/ouest (en complément des lignes 6 et 7 sur l'axe Nord/Sud), et de desservir le nouveau quartier République. A long terme, son intérêt et son potentiel sont renforcés par un raccordement au réseau tramway sur le secteur de Doulon, et une prolongation au-delà de Schoelcher. Le tronçon de la ligne 8 proposé n'est qu'une première étape dans la construction d'un réseau tramway permettant d'étendre le réseau vers l'Ouest ou le Sud et de le mailler à l'Est pour renforcer la toile d'araignée.

Les nombreuses questions soulevées sur l'opportunité de la ligne 8 lors de la concertation mettent en évidence la nécessité de verser au débat certains éléments complémentaires, qui permettront à chacun d'appréhender les avantages et inconvénients des différents scénarios selon un spectre plus large : configuration et performance du réseau de transport en commun à long terme, le coût et le calendrier de réalisation de ce maillage, la priorisation par rapport à d'autres projets de développement du réseau, ... Ainsi, il est proposé de réaliser des études complémentaires et de les partager, ce qui permettra aux élus de prendre une décision définitive à l'automne 2021.

D - Le Pont Anne de Bretagne

Le bilan de la concertation indique que globalement la transformation du pont Anne de Bretagne est jugée nécessaire par les contributeurs, dans l'objectif idéal d'améliorer et de concilier tous les modes de transports, et pour lui permettre une accessibilité universelle. En revanche, la création d'un véritable espace public au dessus de la Loire a fait débat : certains veulent éviter de faire une place sur le fleuve quand d'autres habitants et collectifs estiment que cet aménagement comblerait le déficit de qualité piétonne et permettrait de nouveaux usages tels que s'arrêter et admirer le paysage, ou d'autres encore, de réaliser d'autres activités ludiques et sécurisées.

La réponse de Nantes Métropole :

La décision de transformation du pont Anne de Bretagne a été prise à l'issue du débat Loire de 2015 et le programme de cet aménagement validé lors du Conseil métropolitain d'octobre 2020. Nantes Métropole va continuer la concertation en mettant en place un panel citoyen pendant toute la durée du dialogue compétitif de désignation du lauréat pour la conception / réalisation du pont ainsi qu'en engageant un travail collaboratif avec différentes instances partenaires, afin de clarifier les attentes autour de cette notion et de prendre en compte les remarques exprimées.

Il est notamment proposé d'engager ce dialogue citoyen au 2nd semestre 2021 afin de répondre à l'attente, très consensuelle, d'un pont accueillant pour tous les modes de déplacements, et élargissant en particulier la place des modes doux et actifs, piétons et vélos, en aménageant des espaces à vocation piétonne généreux, afin d'assurer une promenade continue et accessible entre le quai de la Fosse réaménagé, et le parc des chantiers sur l'île de Nantes.

E – Les prolongements de lignes

Différentes contributions concernent les prolongements des lignes :

- la liaison avec l'aéroport de Nantes Atlantique est celle qui est la plus réclamée, les propositions sont multiples. Les intervenants soulignent notamment, qu'au delà de l'aéroport, il existe une vaste zone d'activité avec de nombreux emplois qui nécessite une offre adaptée,
- les prolongations à partir du boulevard Schoelcher : de nombreuses contributions développent plusieurs projections idéales de raccordement dès 2026 avec Pont Rousseau à l'est, ou espace Diderot au sud ou plus à l'ouest vers la route de Pornic,
- la prolongation vers le boulevard de Doulon de la ligne 8,
- de demandes d'accélérer la fin de la connexion des lignes 1 et 2 de tramways,

La réponse de Nantes Métropole :

Le sujet de l'amélioration de la desserte du secteur aéroport fait l'objet d'un travail en commun entre l'Etat, la Région et la Métropole, en lien avec les collectivités concernées. Le comité de pilotage de cette étude s'est réuni en décembre 2020 et a décidé de retenir la combinaison d'une halte ferroviaire sur la ligne Nantes/Ste Pazanne et d'un Bus à haut Niveau de Service, desservant la halte ferroviaire et l'aérogare. Le mode tramway n'est pas apparu pertinent au regard du potentiel usagers, de l'attractivité de l'offre, et de son coût (avec notamment la nécessité d'un franchissement au-dessus du périphérique).

Afin d'améliorer l'offre de transport collectif de la zone Atout Sud et de l'hôtel de ville de Rezé, en cohérence notamment avec la délibération prise par le conseil municipal de la ville de Rezé en février 2021, Nantes Métropole décide d'engager les études opérationnelles avec un objectif de mise en service de ce prolongement au plus tôt et, si possible, à l'horizon de la mise en service de la 1ère phase du projet.

Par ailleurs, Nantes Métropole confirme sa volonté de réaliser, au plus tard pour 2026, une offre de transport en commun structurante prévue sur la route de Pornic, combinée à un P+R extra-périphérique secteur de la Bouvre, en cohérence avec ce projet.

Concernant les autres prolongements de lignes, ils seront intégrés à la réflexion complémentaire engagée par la Métropole d'ici l'automne afin de partager la vision et la priorisation des projets de court et moyen terme.

En conclusion, il est proposé au conseil d'approuver ces mesures afin de tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

**Le Conseil délibère et,
après scrutin électronique à distance,
par 68 voix pour et 26 voix contre**

1 - approuve les réponses de Nantes Métropole pour tenir compte des enseignements issus de la concertation, principalement : confirmation de la création des lignes 6 et 7 intégrant la transformation du pont Anne de Bretagne avec un objectif de prolongement d'une des deux lignes vers le secteur / Atout Sud à l'horizon de leur mise en service ; et réalisation d'études complémentaires sur la ligne 8 et le réseau structurant de transport collectif de moyen terme en vue d'une décision à l'automne 2021 ;

2- précise que la présente délibération, comportant les mesures répondant aux enseignements issus de la concertation, sera publiée sur le site internet du dialogue citoyen de Nantes Métropole,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 09 avril 2021

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le **14 AVR. 2021**

transmise en préfecture le :